

# Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Numéro 27 - juin 1993

## JEUNES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI FACE A LA SUPPRESSION DE L'ALLOCATION D'INSERTION

Pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, la suppression de l'allocation d'insertion met en évidence pour certains, le besoin d'une aide financière à la recherche d'emploi, sans toutefois influencer réellement sur leurs perspectives d'insertion.

Une étude menée en 1992 analyse les effets de la suppression de l'allocation d'insertion sur les conditions de vie et la recherche d'emploi des jeunes primo-demandeurs.

Cette aide financée par l'Etat et destinée à des personnes n'ayant pratiquement pas ou n'ayant que peu travaillé, a été supprimée au 1er janvier 1992 pour la plus grande partie de ses bénéficiaires potentiels, notamment les jeunes qui représentaient alors 58% environ de l'ensemble des allocataires.

Des jeunes primo-demandeurs ayant bénéficié ou non de l'allocation d'insertion selon leur date d'entrée à l'ANPE, mais aux profils socio-démographiques très proches sont ici comparés.

Leur comportement vis à vis de la perception ou de la suppression de cette allocation n'est évidemment pas représentatif de celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

**DARES**

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42



encart 1

### L'allocation d'insertion du régime de solidarité

Il s'agit d'un revenu de remplacement pour des catégories spécifiques de demandeurs d'emploi qui n'ont pas de références de travail suffisantes pour être indemnisés par le régime d'assurance: jeunes de 16 à 25 ans, femmes isolées chargées de famille, veuves, séparées ou divorcées, anciens détenus, réfugiés politiques, autres catégories en attente de réinsertion.

Instituée en 1984 en remplacement de l'ancienne allocation forfaitaire (AF), elle a été supprimée pour la plupart des jeunes et pour les femmes seules à partir du 1er janvier 1992.

Jusqu'en décembre 1991, l'allocation était versée, après six mois d'inscription à l'ANPE (délai de carence), aux jeunes primo demandeurs sortis du système d'enseignement depuis moins de 12 mois, titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou équivalent, ou ayant achevé un cycle complet du secondaire ou du supérieur, avec ou sans diplôme. Ceux qui sortaient du service militaire ou qui étaient chargés de famille pouvaient la percevoir après un mois d'inscription à l'ANPE; les jeunes ayant travaillé de 3 à 6 mois depuis moins d'un an et qui avaient épuisé leur droit à l'allocation de base exceptionnelle (ABE), après trois mois d'inscription à l'ANPE. L'indemnisation est immédiate dans les autres cas. La durée de versement est d'un an par période de six mois après examen de la situation du bénéficiaire.

#### Le montant

Sous condition de ressources pour les femmes et les jeunes soutiens de famille jusqu'en fin décembre 1991, et pour les catégories spécifiques,

- 41,40F par jour (1259,25F par mois) pour les jeunes sans expérience professionnelle
- 87,40F par jour (2658,25F par mois) pour les femmes seules et les femmes chargées de famille
- 43,70F par jour (1329,21F par mois) pour les autres catégories.

Les derniers taux n'ont pas été revalorisés depuis juillet 1986 et le premier depuis octobre 1984.

Le taux brut mensuel moyen était d'environ 1560F en 1991.

encart 2

### Methodologie

L'enquête a été menée auprès de jeunes et femmes isolées, allocataires et non allocataires de l'AI selon leur date d'entrée à l'ANPE, ayant des caractéristiques sociales et démographiques très proches. Nous présentons ici les résultats concernant les jeunes.

Elle s'est déroulée selon deux approches parallèles:

- une enquête par questionnaire téléphonique auprès de 1600 jeunes et 400 femmes isolées partagés entre allocataires ou non, ces derniers correspondant à des allocataires potentiels qui auraient pu bénéficier de l'allocation si celle-ci n'avait pas été supprimée en janvier 1992,

- une enquête qualitative basée sur soixante entretiens semi-directifs auprès de jeunes et femmes isolées ayant les mêmes caractéristiques que l'échantillon quantitatif, résidant dans les régions Nord, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France.

Les 800 jeunes allocataires ont été tirés dans le fichier de l'ANPE (liste aux maires). Ils représentent l'ensemble des jeunes primo demandeurs entrés à l'ANPE en juin 1991, encore inscrits en mars 1992 et bénéficiaires depuis décembre 1991 de l'allocation d'insertion.

Les 800 jeunes non allocataires ont été tirés d'un échantillon représentatif de jeunes primo demandeurs (50% de l'ensemble), entrés à l'ANPE en juillet 1991 et encore inscrits en mars 1992. Les résultats de l'enquête par questionnaire ont été traités statistiquement. L'analyse des données a abouti à une typologie des itinéraires des jeunes.

Les femmes allocataires ont été tirées parmi l'ensemble des femmes allocataires de l'allocation d'insertion (AI), entrées à l'ANPE en décembre 1991, encore inscrites en mars 1992 et bénéficiant de la prestation depuis décembre 1991.

Les femmes non allocataires ont été tirées parmi l'ensemble des femmes sans conjoint et non indemnisées inscrites à l'ANPE en janvier 1992 et encore au chômage en mars 1992.

Les difficultés de ciblage de cette population ont imposé une reconstruction des deux échantillons qui se sont retrouvés sensiblement réduits par rapport à l'objectif visé au départ (134 personnes dans chaque échantillon au lieu des 200 prévues).

Pour les femmes isolées la suppression de l'AI est comblée par d'autres revenus sociaux, notamment le RMI, avec lequel, d'après l'enquête, l'allocation d'insertion semble être souvent confondue.

Par construction et pour chaque groupe, les allocataires sont donc entrés au chômage un mois plus tôt que les non allocataires.

***Avoir ou non l'allocation d'insertion ne serait ni un atout ni un handicap majeur pour la reprise d'emploi...***

Au moment de l'enquête en juillet 1992, près d'un jeune sur cinq est sorti de l'ANPE pour prendre un emploi qu'il ait bénéficié ou non de l'allocation d'insertion.

Avec ceux encore inscrits à l'ANPE, ce sont près de deux jeunes sur cinq qui, dans chacun des deux groupes, déclarent avoir un emploi, une activité réduite ou être sur le point de commencer à travailler. Les emplois occasionnels sont plus répandus parmi les non allocataires encore au chômage: un quart parmi eux exerce des activités réduites contre 17% des allocataires.

Il s'agit dans la majorité des cas de contrats à durée déterminée ou de missions d'intérim, une fois sur quatre de CES, et dans 4% des cas de contrats de formation en alternance. Les jeunes allocataires sont plus nombreux à avoir trouvé des emplois à plein temps (55% contre 46% des non allocataires). Qu'ils soient allocataires ou non allocataires, environ la moitié de ceux qui ont un emploi déclare en chercher un autre.

Un très petit nombre de jeunes, allocataires ou non, 4% environ, se déclarent inactifs au moment de l'enquête. Le service national et la maternité en sont les raisons principales. Cependant, 4% de l'ensemble des jeunes interrogés envisagent d'abandonner leurs recherches au cours des six mois qui suivent l'enquête.

***...mais l'allocation d'insertion rend financièrement et socialement plus autonome.***

Les jeunes interrogés vivent pour la plupart chez leurs parents mais les allocataires sont plus nombreux à vivre en dehors du foyer d'origine (27% contre 18% des non allocataires). La grande majorité des jeunes interrogés vit dans un ménage où le chef de famille travaille et où existe donc au moins un revenu. Cependant, pour 10% des jeunes allocataires, et 6% des non allocataires le chef de famille est au chômage, et pour un quart d'entre eux, allocataires et non, il est inactif.

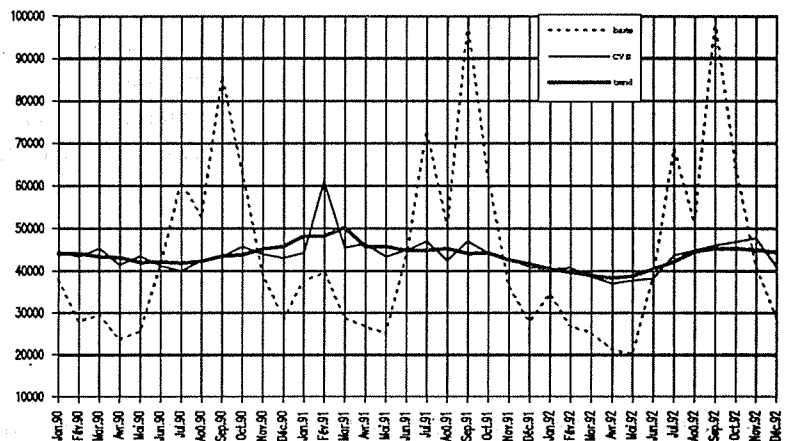
Au moment de l'inscription à l'ANPE, la majorité des jeunes n'avait aucun revenu personnel. En juillet 1992, 8% des allocataires déclarent ne disposer toujours d'aucun revenu personnel, contre 45% des non allocataires. Pourtant lorsque ces derniers déclarent en avoir un, il est plus élevé que celui des jeunes allocataires: en fait, il s'agit le plus souvent d'un salaire, issu d'une activité réduite, donc compatible avec leur inscription à l'ANPE. Par ailleurs, la majorité des jeunes allocataires affirment que la suppression de l'AI aurait surtout pesé sur leurs dépenses quotidiennes.

Dans l'enquête qualitative, il apparaît que l'AI, bien que jamais revendiquée comme un droit, est perçue comme un «coup de pouce» encourageant pour la recherche d'emploi. Celle-ci comporte des frais qui alourdiraient des budgets familiaux déjà difficiles à équilibrer: déplacements, timbres, photocopies, achats de journaux. Dans certaines familles, notamment dans le Nord, le jeune

allocataire participe au revenu du foyer, avec une partie de son allocation. Pour quelques jeunes isolés, elle représente un revenu vital en l'absence d'un emploi ou de toute autre aide. Mais, le plus souvent, elle permet d'entretenir un minimum de relations et d'activités sociales à l'extérieur du foyer, en évitant un repli total sur la famille. Les cas d'isolement sont plus fréquents chez les jeunes non allocataires issus de familles modestes. Ces derniers, surtout quand l'AI leur avait été annoncée pendant la période de carence, ont le sentiment d'avoir été privés d'une aide. Bien que non indispensable à la recherche d'emploi, elle l'aurait, à leur avis, rendue plus efficace.

La suppression de l'allocation d'insertion n'a pas modifié les comportements d'inscription des primo-demandeurs au cours de l'année 1992, comme le montre la courbe des entrées à l'ANPE des primo-demandeurs après la suppression de l'allocation d'insertion (graphique 1). Ainsi l'allocation d'insertion ne semblerait pas avoir constitué une incitation à s'inscrire à l'ANPE.

Graphique 1  
Entrées à l'ANPE des primo-demandeurs

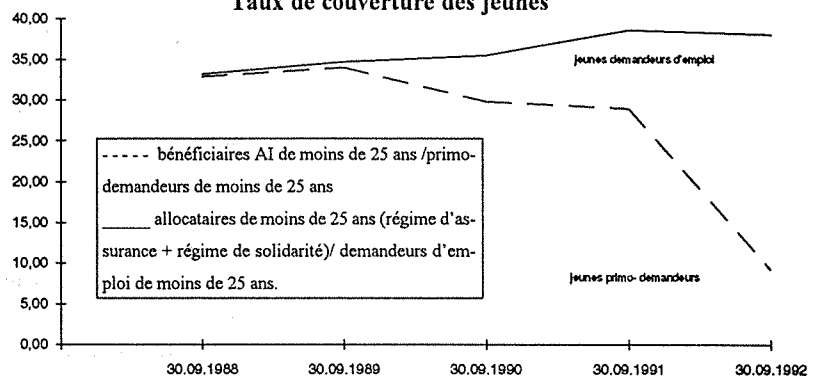


Source ANPE - Données DARES/Dépt. Marché du Travail.

36.700 primo-demandeurs de moins de 25 ans sont entrés à l'ANPE en moyenne par mois en 1991, et 11.650 en AI en moyenne la même année, soit près d'un jeune primo-demandeur sur trois. Ce rapport était le même en 1990. Il n'est plus que de 1/14 en 1992 (2.300 sur 37.661).

En l'absence de tout autre revenu de remplacement, la proportion de jeunes primo-demandeurs de moins de 25 ans percevant une allocation (taux de couverture) chute en 1992 (graphique 2).

Graphique 2  
Taux de couverture des jeunes



Estimations DARES à partir de données UNEDIC

Entre janvier et novembre 1992, 460.000 demandeurs d'emploi sont entrés en allocation d'insertion, soit une diminution de 73% des premiers paiements enregistrés par l'Unedic par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre des bénéficiaires est ainsi passé de 106.000 au 31 décembre 1991 à moins de 30.000 au 31 décembre 1992 (-74%). Parmi eux, la proportion de jeunes de moins de 25 ans est passée dans le même temps de 67% à 55%.

Pendant l'année 1992, le montant global des versements de l'allocation d'insertion est estimé à 1.393 millions de francs, soit une diminution en francs courants de 42,7% par rapport à l'année précédente (prévisions DARES).

***Une recherche d'emploi active,  
mais l'allocation d'insertion  
permet d'être un peu plus sélectif.***

Le questionnaire a été structuré selon trois périodes: les premiers cinq ou six mois d'inscription à l'ANPE correspondant à la période de carence pendant laquelle les jeunes savaient qu'ils bénéficieraient de l'allocation d'insertion; la période qui va du moment de la perception de l'allocation d'insertion pour les uns et de l'annonce de sa suppression, pour les autres, jusqu'au changement de leur situation ou au moment de l'enquête; la situation au moment de l'enquête en juillet 1992. L'hypothèse d'un effet désincitatif à la recherche d'emploi de l'allocation, était ainsi testée, la période de carence préalable au versement de l'AI pouvant placer ces jeunes primo-demandeurs dans une position d'attente passive de l'allocation sans recherche active d'emploi. De la même façon, l'annonce de la suppression de l'allocation d'insertion en décembre 1991 ou janvier 1992 aurait pu accélérer la recherche d'emploi et la sortie du chômage des jeunes privés de cette aide (1).

Le devenir des jeunes primo-demandeurs inscrits également en juin ou juillet 1991 à l'ANPE mais sortis des fichiers de l'ANPE avant mars 1992, date à laquelle notre échantillon a été tiré, n'est pas connu par cette enquête. Mais pour ce qui concerne ceux qui sont restés au chômage au moins jusqu'en mars 1992, l'hypothèse d'une influence décisive de l'allocation d'insertion sur les comportements de recherche d'emploi s'est révélée infondée.

En fait, non seulement les jeunes, qu'ils soient ou non allocataires, sortent de l'ANPE pour trouver un emploi dans la même proportion, mais l'intensité et les modalités de leur recherche d'emploi sont aussi très proches.

Environ 80% des jeunes interrogés déclarent avoir consulté régulièrement les offres d'emploi de l'ANPE, pendant la période de carence préalable au versement de l'AI. 34% des allocataires de l'AI et 39% des non allocataires ont eu un entretien avec un agent de l'ANPE, au cours de ces cinq ou six premiers mois d'inscription. Et sur les derniers mois, ils sont un peu plus nombreux que sur les premiers mois, à avoir participé, dans les deux groupes, à des programmes d'évaluation, d'orientation, etc., de l'ANPE.

---

(1) - Sur les effets en général de l'indemnisation sur la sortie du chômage, cf. encart à la dernière page 10.

Les moyens utilisés par les jeunes interrogés dans leur recherche d'emploi sont multiples: l'ANPE, les petites annonces en dehors de l'Agence ou les candidatures spontanées, la famille ou d'autres relations, et les agences d'interim. Pour ceux qui ont un emploi, stable ou précaire, ce sont les relations familiales et sociales qui ont été les moyens les plus efficaces pour 37% des jeunes allocataires et pour 30% des non allocataires, suivis par les petites annonces et les candidatures spontanées pour 20% des jeunes allocataires et 34% des non allocataires.

Pendant les cinq ou six premiers mois de chômage un tiers des jeunes, allocataires ou non, déclare avoir reçu des offres d'emploi en dehors de celles de l'ANPE. Par contre les jeunes allocataires sont un peu plus nombreux à avoir rencontré un ou plusieurs employeurs, ou à avoir recherché un stage de formation. Mais ils avaient, en décembre 1991, une durée de chômage plus longue d'un mois par rapport aux jeunes non allocataires. L'écart augmente à partir de janvier 1992 puisque 62% des jeunes allocataires et 52% des non allocataires disent avoir rencontré des employeurs pendant les six derniers mois. Ces entretiens ont débouché sur des emplois dans 33% et 27% des cas respectivement. Trois quarts des jeunes allocataires l'occupent toujours au moment de l'enquête contre 46% des non allocataires. Ces derniers ont trouvé moins facilement des emplois après un entretien d'embauche, mais semblent avoir eu plus recours aux activités réduites et au travail au noir. Pendant toute la période de chômage les jeunes non allocataires sont en effet un peu plus nombreux à avoir occupé un ou plusieurs emplois. Mais il s'agit généralement d'activités réduites qu'ils exercent dans la plupart des cas tout en restant inscrits à l'ANPE.

S'il existe une différence entre la recherche d'emploi des jeunes allocataires de l'AI et celle des non allocataires, elle consiste peut-être dans une démarche un peu plus ciblée et sélective de la part des premiers, qui trouvent un peu plus souvent un emploi stable, ou recherchent un peu plus fréquemment, des stages de formation. Par contre, la plus grande présence d'activités réduites pour les non allocataires, surtout à partir de janvier 1992, pourrait s'interpréter comme une solution alternative à la non perception de l'allocation d'insertion, dans l'attente d'un «véritable emploi». L'enquête quantitative s'arrête sur ce constat et débouche sur une hypothèse qui reste à vérifier.

Bien que de grandes différences dans les modalités de recherche d'un emploi et dans l'intensité de cette recherche n'apparaissent pas, l'enquête qualitative confirme que le fait de percevoir l'allocation d'insertion permet à certains des bénéficiaires de «ne pas prendre n'importe quoi», et à ceux qui ont un projet de s'investir dans une recherche d'emploi plus constructive. Cette recherche est un peu plus sélective chez les jeunes allocataires mais tout aussi dynamique: un permis de conduire, un stage non rémunéré, la poursuite d'études ou tout simplement l'entretien personnel pour «pouvoir bien se présenter à un employeur», peuvent être des atouts importants que l'allocation d'insertion a favorisé dans plusieurs cas.

Parmi les moyens utilisés dans cette recherche, l'ANPE, un peu moins citée que les petites annonces des journaux dans l'enquête quantitative, occupe la première place pour les jeunes interviewés lors de l'enquête qualitative. Cette dernière nous révèle également que les annonces les plus consultées seraient celles publiées dans les journaux gratuits de quartier.

***Des jeunes peu exigeants  
quant aux conditions  
de leur futur emploi.***

La grande majorité de ceux qui, au moment de l'enquête sont encore inscrits à l'ANPE, se montre prête à plusieurs compromis. Les non allocataires sont cependant plus nombreux à accepter les contraintes citées: un emploi d'un niveau de formation moins qualifié, un salaire inférieur à celui désiré, un contrat de courte durée, un contrat à temps partiel lorsqu'ils cherchent un emploi à plein temps, ce qui confirmerait leur plus grande disponibilité à accepter des emplois occasionnels en l'absence d'une autre source de revenu personnel pendant leur chômage. Le travail intérimaire rencontre la même disponibilité chez les uns et les autres. La seule réticence concerne la mobilité géographique: 56% des jeunes non allocataires et 61% des allocataires ne l'acceptent pas.

Près de la moitié des jeunes inscrits ou non à l'ANPE et qui ont un emploi au moment de l'enquête, estiment n'avoir été obligés d'accepter aucune des conditions contraignantes citées par l'interviewer.

***Des comportements différents  
mais difficiles à relier  
à la perception de l'allocation.***

L'analyse des itinéraires de chômage des jeunes interviewés dans l'enquête quantitative a mis en évidence deux grandes types de trajectoires dans le chômage: d'une part il y a ceux qui déclarent qu'ils n'ont rien fait d'autre que chercher un emploi depuis leur inscription à l'ANPE (43% de l'ensemble des jeunes interrogés), et d'autre part ceux qui ont exercé des activités réduites, des emplois occasionnels payés de la main à la main ou même des stages (57%), pendant leur période de chômage. Le fait de percevoir ou non l'allocation d'insertion n'est pas un facteur déterminant: les jeunes allocataires et les jeunes non allocataires sont également présents dans chacun des deux groupes.

Au moment de l'enquête en juillet 1992, le groupe qui a vécu un chômage «total» sur toute la période présente un taux de sortie vers l'emploi (12%) inférieur de plus de six points à la moyenne. Les jeunes femmes y sont sur représentées, la région Nord également; leur niveau scolaire est inférieur à celui du groupe plus «actif». Ces derniers présentent un taux de sortie de 23% environ. L'homogénéité des caractéristiques socio-démographiques des jeunes interrogés, explique toutefois que n'apparaissent pas de variables discriminantes fortes entre les deux groupes. L'exercice d'activités réduites, d'emplois occasionnels payés de la main à la main, de stages, etc., semble expliquer en partie, la meilleure réussite de ceux qui n'ont pas vécu le chômage «total».

Dans l'enquête qualitative trois groupes se distinguent indépendamment de la perception ou non de l'AI. L'environnement familial est un facteur explicatif fort du type d'itinéraire d'insertion du jeune.

Les premiers sont ceux qui ont un projet ou au moins des idées relativement claires sur le travail recherché. Ils sont en majorité issus de familles stables, souvent modestes mais qui ne connaissent pas le chômage et n'ont pas de difficultés matérielles majeures.

Un deuxième groupe réunit des jeunes bien déterminés à trouver un emploi mais moins motivés par un métier précis. Ils sont plus souples dans leur recherche d'emploi et plus ouverts à la formation.

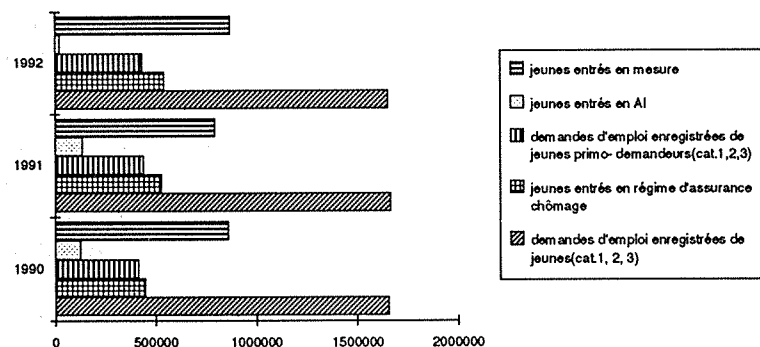
Enfin le dernier groupe est le plus précaire (minoritaire par rapport aux deux groupes précédents). Il s'agit de jeunes qui ont été fortement orientés dans le choix de leurs études et qui refusent les perspectives professionnelles qu'elles leur offrent. Ils se situent aussi dans des familles plus défavorisées et où le chômage est le plus présent.

*Une préférence massive pour les contrats de formation et une vision d'avenir plutôt optimiste.*

Interrogés sur le meilleur dispositif pour aider les jeunes à trouver un emploi, plus de sept jeunes sur dix optent pour les contrats de formation, environ 19% pour les stages, et seulement 5% des jeunes bénéficiaires de l'AI et 9% des non bénéficiaires, citent l'allocation d'insertion.

Pour les jeunes demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle préalable, l'AI était la seule allocation disponible. Son montant resté stable à environ 1250F depuis 1984 se situait au dessous de la rémunération des stagiaires, de façon à rendre les stages plus attractifs. La durée moyenne d'indemnisation en AI des jeunes de moins de 25 ans était d'environ 6 mois en 1991. En 1992, on a enregistré environ 870.000 entrées de jeunes dans les dispositifs d'insertion ou de formation, 9% de plus que l'année précédente (graphique 3).

Graphique 3  
Flux d'entrées des jeunes de moins de 25 ans, à l'ANPE, en mesure et en indemnisation



Estimations à partir de sources UNEDIC, DARES, ANPE.

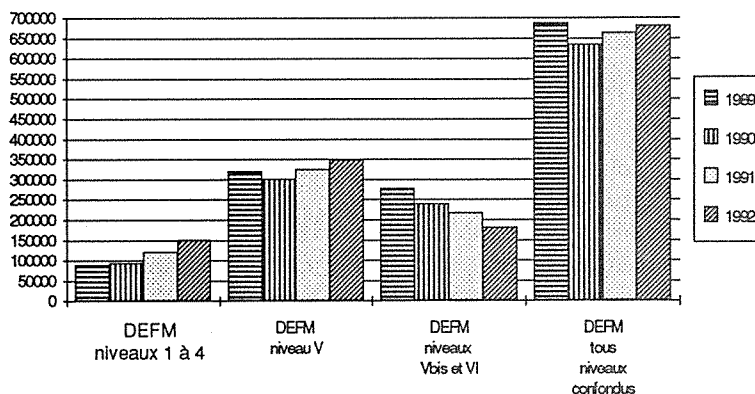
Les mesures de politique d'emploi spécifiques aux jeunes, s'adressent le plus souvent aux moins qualifiés d'entre eux, niveaux V, Vbis, VI, qui en fin 1992 représentent 75% environ des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, tandis que l'allocation d'insertion s'appliquait aux jeunes d'un niveau de formation égal ou supérieur au niveau V (2) et sortis depuis moins d'un an du système scolaire. Compte tenu de la forte

(2) - Correspondant à la dernière classe des cycles courts professionnels, CAP, CAPA, BEP, BEPA, avec ou sans diplôme, et aux classes de 1ère et seconde du second cycle long.



progression (3) du chômage des jeunes de moins de 25 ans ayant un niveau de formation correspondant au moins au niveau IV (4), on peut se demander si la suppression de l'allocation d'insertion n'aura pas comme effet de diriger les jeunes les plus diplômés vers des dispositifs de politique d'emploi, conçus au départ pour les moins formés.

Graphique 4  
Le chômage des jeunes selon leur niveau de formation  
(moyennes annuelles)



Source ANPE, DARES

Bien qu'ils soient au chômage depuis un an au moment de l'enquête, les deux tiers des jeunes interrogés, envisagent dans la plupart des cas leur avenir de manière relativement optimiste : 58% des jeunes allocataires et 56% des non allocataires pensent réussir à trouver un emploi dans les six mois qui suivent l'enquête et respectivement 19% et 18%, un stage.

Un jeune allocataire sur quatre pense cependant être toujours à la recherche d'un emploi dans les six mois suivant l'enquête. 20% des non allocataires sont dans ce cas.

*Maria Teresa Pignoni et Fabrice Mouton-Benoit.*

#### Pour en savoir plus

*Sur l'indemnisation du chômage:*

DSTE n°84, novembre 1992

*Sur les mesures de politique d'emploi:*

Travail et Emploi n°55/1/1993

*Sur les résultats de l'étude ici présentée:*

«Les effets de la suppression de l'allocation d'insertion pour les jeunes et les femmes isolées»

Rapports de l'enquête qualitative et quantitative, MV2 conseil, mai 1993

(3) - La part des jeunes de niveau IV et plus sur l'ensemble des DEFM de moins de 25 ans, est passée de 13% en 1989 à 22% en 1992, celle des jeunes de niveau V de 46% à 51% sur la même période (graphique 4).

(4) correspondant aux classes terminales de l'enseignement secondaire avec ou sans diplôme, à la dernière classe du brevet de technicien avec ou sans diplôme, ou à la fin du premier cycle universitaire sans diplôme.

## L'ÉTUDE DES EFFETS DE L'INDEMNISATION SUR LE CHÔMAGE

La question du rôle de l'indemnisation sur la durée et la sortie du chômage a été étudiée dans de nombreux pays à travers des approches plutôt micro-économiques du marché du travail (voir la bibliographie ci-dessous).

Au Royaume-Uni, les travaux de Lancaster et ceux de Nickell (1979/1980) ne nient pas un effet de l'indemnisation sur la durée du chômage. Ils montrent qu'un accroissement de 50% des indemnités de chômage réduit la probabilité de sortie du chômage de 16% dans la première étude et de 29% dans la deuxième.

En Australie, Trivedi et Kapuskinski (1985) parlent de résultats «consistants et robustes» concernant l'effet de l'indemnisation du chômage sur son prolongement.

En France, Florens et alii (1990) montrent que le taux d'embauche augmente sensiblement à l'approche de la fin des droits à l'indemnisation.

Ham et Rea (1987) pour le Canada constatent qu'un allongement d'une semaine de la durée des droits se traduit par un allongement de la durée moyenne de chômage d'environ 1/3 de semaine. Ils mettent toutefois en évidence un effet de seuil (42 semaines) à partir duquel plus la durée de l'indemnisation est importante (la durée maximale étant d'un an) et plus la probabilité de sortir du chômage est forte.

Aux Etats Unis, Meyer et Katz (1990) observent que la probabilité pour que les travailleurs retrouvent un emploi est plus grande la semaine où les prestations cessent et, dans une certaine mesure, peu avant cette date.

Danziger et alii (1981) trouvent une relation positive, qu'ils jugent «robuste», entre le montant de l'indemnisation et la durée de chômage.

Tout comme l'on a posé l'hypothèse qu'une indemnisation élevée freinerait les sorties du chômage, on a tenté de montrer qu'une couverture trop généreuse rendrait le chômage plus attractif. Toutefois les résultats empiriques disponibles semblent montrer que la perception d'allocations- chômage affecte beaucoup plus les sorties du chômage que les entrées.

Pour une évaluation de ces études, une analyse fine des données et des méthodes utilisées est indispensable: les critiques qui leur sont adressées portent en général sur le type de données prises en compte, la trop grande abstraction de ces modélisations qui n'arriveraient pas à intégrer la complexité du marché du travail et certaines hypothèses jugées contestables. En outre beaucoup des études américaines portent sur quelques Etats et même seulement sur des villes, ce qui les rend non généralisables à des réalités nationales et encore moins internationales.

### Bibliographie

Lancaster T., 1979, «Econometric Methods for the Duration of Unemployment», *Econometrica*, vol.47, juillet, pp.965-980.

Lancaster T. et Nickell S.J., 1980, «The Analysis of Re-employment Probabilities», *Journal of the Royal Statistical Society*, Series A, vol.143, pp.141-165.

Nickell S.J., 1979, «Estimating the Probability of Leaving Unemployment», *Econometrica*, vol.47, n°5, sept., pp.1249-1266.

Florens et alii, 1990, «Durée de chômage et transitions sur le marché du travail», *Sociologie du Travail*, vol.32, n°4, oct.-déc.

Ham J.C. et Rea D.A., 1987, «Unemployment Insurance and Male Unemployment Duration in Canada», *Journal of Labor Economics*, vol.5, n°3, juillet, pp.325-353.

Katz L.F. et Meyer B., 1990, «The impact of the Potential Duration of Unemployment Benefits on the Duration of Unemployment», *Journal of Public Economics*, 41, février, pp. 45-72.

Gerard-Varet L.A., Joutard X., Teysièrre G., Werquin P., 1990, Durée du chômage et trajectoires individuelles vis-à-vis des marchés du travail deux études sur données microéconomiques, GREQE, avril.

Danziger et Alii, 1981 et Trivedi et Kapuskinski, 1985, cités dans Gerard-Varet L.A., Joutard X., Teysièrre G., Werquin P., 1990, pp.248.

PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,  
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations + Premières Synthèses **525 F**

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.